

0851705S  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Publication des actes

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2022

Réuni le : 21/11/2022

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la publication unique des actes sur le site internet du Lycée Général et Technologique d'Aizenay.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Publication des actes :

Monsieur le Proviseur explique aux membres du conseil d'administration ce que sont les actes administratifs ; de qui émane une décision et le formalisme pour l'élaboration d'un acte administratif.

Monsieur le Proviseur demande aux membres du Conseil d'Administration d'émettre un avis favorable à la publication unique sur le site internet du Lycée Général et Technologique d'Aizenay, dans l'espace public du site Internet.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0